

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_063

Rapporteur : Gilles SPIGOLON

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association SSAM

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la Maison commune, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

| Nombre de conseillers | | |
|---------------------------|----------|---------|
| en exercice | présents | votants |
| 29 | 20 | 29 |
| Date de convocation | | |
| 10 octobre 2023 | | |
| Date de publication | | |
| 23 octobre 2023 | | |
| Transmis en préfecture le | | |
| 20 octobre 2023 | | |

Rubrique : 7.5.2

Présent-es :

Bertrand KLING - Irène GIRARD - Malika TRANCHINA - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Daniel THOMASSIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS - Salvatore LIVOLSI

Excusé-es :

Jean-Marie HIRTZ procuration à Gilles SPIGOLON - Pascal PELINSKI procuration à Daniel THOMASSIN - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX procuration à Elisabeth LETONDOR - Aude SIMERMANN procuration à Irène GIRARD - Yves COLOMBAIN (procuration à Bertrand KLING) - Anne MARTINS procuration à Gilles MAYER - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jean-Marc RENARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

L'association Solidarité seniors à Malzéville (SSAM) a été créée en 2015 afin de déployer au sein du territoire malzévillois le dispositif Monalisa.

Monalisa rassemble depuis 2014 les citoyens qui font cause commune contre l'isolement social des personnes âgées à travers un partenariat inédit entre la société civile et la puissance publique : associations, collectivités, caisses de retraite, ... Le soutien des pouvoirs publics et des institutions s'articule avec la mobilisation citoyenne pour faire reculer l'isolement social.

Le fonctionnement local du dispositif Monalisa est le suivant :

- Les intervenants bénévoles sont encadrés par le centre communal d'action sociale (CCAS), les visites et les actions sont initiées par le CCAS, qui va mobiliser ensuite l'association, en accord avec les bénéficiaires et la famille.
- Un socle de de formation obligatoire est organisé au niveau métropolitain : juridique, social, médicosocial.
- Les visiteurs et visiteuses se mobilisent pour la convivialité et le lien social, ils ne sont pas des auxiliaires de vie.
- SSAM est un espace d'échanges et anime un réseau de bénévoles à l'échelle communale.

La commune de Malzéville souhaite pérenniser le dispositif porté localement par SSAM et accompagner les actions de sensibilisation permettant à toute personne intéressée de s'engager bénévolement au sein de l'association SSAM, tant dans sa gouvernance qu'en devenant visiteur-se.

Au sortir de la crise sanitaire, l'équipe dirigeante de l'association SSAM a fait savoir sa volonté de mettre fin à ses fonctions et, en l'absence de candidats à son remplacement, a clôturé les comptes de l'association. Cependant sous l'impulsion conjointe de la mairie et du conseil des sages, SSAM a désigné un nouveau conseil d'administration ainsi qu'un bureau lors de l'assemblée générale de l'association du 7 février 2023.

La demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association doit permettre de relancer son activité et revêt un caractère d'urgence eu égard à l'objet particulier de l'association et à son fonctionnement.

En effet une assurance obligatoire est à contracter par l'association pour les bénévoles. Ceux-ci souhaitent organiser des sorties avec les seniors éventuellement accompagnés de leurs aidants autour de goûters afin de lutter contre leur situation d'isolement. L'association souhaite également éditer rapidement des supports de communication afin de mobiliser de nouveaux bénévoles.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission vie locale, citoyenne et culturelle du 02 octobre 2023

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

attribue une subvention de fonctionnement de 500 € à l'association Solidarité seniors à Malzéville

certifie que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



Le secrétaire de séance,

Jean-Marc RENARD

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**